

**Poste d'Infirmier ou infirmière scolaire à pourvoir
à pourvoir le 01/09/2023**

PRÉSENTATION

Intitulé : Infirmier(e) scolaire du corps des infirmier(e)s

Implantation : Lycée Français de Moscou Alexandre Dumas,
7A Milioutinsky Per ; 101000 Moscou Russie

Classification (services) : ce poste répond au référentiel des postes d'infirmier scolaire de l'Education Nationale avec une adaptation à un lycée français de l'étranger - Contrat local de droit russe

Quotité horaire : 37 heures hebdomadaires

Rémunération : 144 860.00 Roubles brut/mois

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Le LFM est un établissement d'enseignement scolaire en gestion directe de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger. Il accueille des élèves des classes de maternelle aux classes de terminale. Le poste est situé sur le site du collège-lycée, rue Milioutinsky. Cependant, des interventions de prévention sont à effectuer sur toutes les classes de la Petite Section à la Terminale, c'est-à-dire sur les 3 sites du LFM (Milioutinsky, école Ivan Bounine et école Immeuble de France).

TACHES ET MISSIONS DU POSTE

- Référent et acteur de santé dans l'établissement scolaire.
- En charge des missions en matière de santé, de prévention, d'éducation à la santé, d'hygiène et de sécurité dans l'établissement, l'infirmier exerce son activité en partenariat avec tous les membres de la communauté éducative et rend compte de son activité au chef d'établissement.

MISSIONS

La mission de l'infirmier(e) scolaire s'inscrit dans la politique générale de l'Education nationale qui est de promouvoir la réussite scolaire des élèves et des étudiants. Dans ce cadre, il(elle) :

- contribue au bien être, à la réussite scolaire et à l'intégration des enfants et des adolescents
- effectue ou dispense les actes infirmiers qui relèvent de sa compétence et de sa responsabilité ;
- identifie, dans le cadre de son rôle propre, les besoins, pose un diagnostic infirmier, met en œuvre les actions appropriées et les évalue ;
- développe une dynamique d'éducation à la santé et contribue à évaluer les actions de promotion et d'éducation de la santé ;

- la mission de l'infirmier(e) s'effectue en synergie avec les membres de la communauté éducative, dans le respect des compétences de chacun.

FONCTIONS

L'infirmier(e) dans le cadre de son rôle relationnel, technique et éducatif accueille tout élève qui le (la) sollicite pour quelque motif que ce soit y compris d'ordre relationnel ou psychologique, dès lors qu'il y a une incidence sur sa santé ou sa scolarité. Dans cet objectif, l'infirmier(e) :

- écoute et accompagne les élèves ;
- organise les urgences et les soins ;
- organise et réalise le suivi infirmier de la santé des élèves ;
- développe, en fonction des besoins repérés, une dynamique d'éducation à la santé dans le cadre du projet d'établissement : formation des élèves aux premiers secours, action de formation sur des thématiques diverses (hygiène, harcèlement, MST, drogues et prévention des conduites à risques, ...)
- favorise la scolarisation des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période ;
- contribue à la prise en charge des élèves en situation de handicap en participant aux réunions d'équipes éducatives et en suivant l'application du protocole mis en place ;
- intervient en tant que de besoin auprès des enfants et des adolescents en danger ;
- participe aux différentes instances et commissions de l'établissement soit à titre de droit soit s'il (elle) est élu(e) : CESC, CHS, conseil de classe, etc...

COMPETENCES ATTENDUES

- Maîtrise de la langue française obligatoire à l'écrit et à l'oral
- Au-delà du respect du secret médical, loyauté, devoir de réserve, absence de jugement de valeur,
- Capacité à établir une communication bienveillante avec les enfants
- Capacité relationnelle avec les membres de l'équipe et avec les familles
- Ponctualité, assiduité

Pour postuler à ce poste : envoyer lettre de motivation + CV à l'adresse suivante : lfm2@lfmoscou.com

Date limite pour candidater : **le vendredi 09 juin 2023**

Pour des raisons réglementaires, seuls les dossiers des candidats de nationalité française (disposant d'un titre de séjour en règle) ou russe seront étudiés.